

**ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR**  
**SA au capital de 14.234.997,5 €**  
**Siège social : 38, rue Croix des Petits Champs - 75001 Paris**  
**RCS Paris B 602 036 782**

**COMMUNIQUE**

**CALENDRIER PROCEDURAL**

Il est rappelé que, par jugement prononcé le 6 juillet 2021, le Tribunal de Commerce de Paris a décidé de la prorogation exceptionnelle de la période d'observation de la procédure de sauvegarde dont bénéficiait EEM pour six (6) mois, et de maintenir la SCP THEVENOT PARTNERS prise en la personne de Maître Christophe Thevenot en qualité d'Administrateur judiciaire avec mission d'assistance, et BDR & Associés prise en la personne de Maître Xavier Brouard en qualité de Mandataire judiciaire. La période d'observation s'est achevée le 15 janvier 2022 et une audience d'examen du plan de sauvegarde s'est tenue le 1<sup>er</sup> février 2022. Les actionnaires sont informés que ce jugement sera mis à disposition au greffe le 22 février 2022.

Le Conseil d'Administration

*À propos d'Electricité et Eaux de Madagascar*

*Electricité et Eaux de Madagascar, holding financier diversifié (immobilier, papier, casinos) est coté sur le marché Eurolist C NYSE Euronext Paris (ISIN FR0000035719).*

*Electricité et Eaux de Madagascar détient la Société Anonyme Immobilière Parisienne de la Perle et des Pierres Précieuse - SAIP, agissant directement et indirectement via la SNC Paris Croix des Petits Champs, et la SARL Les Vergers, société immobilière ayant la qualité de marchand de biens. Electricité et Eaux de Madagascar détient une participation dans Gascogne qui en fait un des plus importants actionnaires de cette société cotée sur Eurolist C.*